



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 152 - OCTOBRE 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca

Arrêté N °2012265-0006 - arrêté de délégation de signature : HOPITAUX
UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE 1

Arrêté N °2012264-0017 - Arrêté n °ANPNM2012090001 portant délégation de
signature
du directeur des ressources humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de
Paris 9

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Décision - Délégation à la Direction des Affaires Juridiques, des Usagers, de la
Qualité, de la Communication et de la CHT particulière à la Direction de la
Qualité et de la Gestion des Risques 13

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012272-0003 - arrêté n °2012-00875 accordant délégation de la
signature
préfecturale au sein de la direction des ressources humaines 16

Arrêté N °2012275-0002 - arrêté n °2012-00893 accordant délégation de la
signature
préfecturale au sein du cabinet du préfet de police 23

Arrêté N °2012275-0003 - arrêté n °2012-00894 accordant délégation de la
signature
préfecturale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service
de permanence 26

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Autre - Délégation de pouvoirs n °9-2012 du 1er octobre 2012 29



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012265-0006

**signé par Directeur du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca
le 21 Septembre 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Cochin Hôtel- Dieu Broca**

HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS
CENTRE

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-04

Le directeur du groupe hospitalier COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU dénommé Hôpitaux
Universitaire Paris Centre

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance
publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R.
6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2010 – 291 DG portant affectation de cadres de direction, au sein du groupe
hospitalier COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU,

Vu l'arrêté directeur n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la
directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux
directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à
certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 2012216-0009 DG du 3 août 2012 portant nomination de Monsieur
Patrick HOUSSEL aux fonctions de directeur du groupe hospitalier COCHIN – BROCA –
HÔTEL DIEU,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Hélène GILARDI, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site de COCHIN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU, dans le champ d'attribution du directeur groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé,

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § A et B -hors l'alinéa 39-, § C alinéa 7 dans son domaine, et § H alinéa 5 de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Madame Brigitte SCHERB, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § A et B - s'il y a lieu de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Monsieur Lionel CALENGE, directeur adjoint des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § G, § C alinéa 7 dans son domaine, et § H alinéa 5 de l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé ;
- Madame Maya VILAYLECK, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § C alinéa 8 à 14, § F alinéas 1 à 4, § G alinéa 29 et § H alinéa 2, 3 pour partie et 5 en relation avec la DRH de l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de l'intérim de Madame Stéphanie LAMBERMONT, directrice adjointe chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § C alinéas 1, 2 -pour partie-, 6 -pour partie-, 7 pour son domaine, et D et F -s'il y a lieu- de l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé;
- Monsieur Patrick BAUDRY, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site HÔTEL DIEU en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières de l'article 1 § E et I de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les questions relevant de son domaine ;
- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C alinéa 1 pour partie, 3 et 4, § D alinéa 2 pour partie de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C alinéa 1 pour partie, 3 et 4, § D alinéa 2 pour partie de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § D de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Gilbert FIESCHI, directeur du site BROCA – LA ROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé ;
- Monsieur Patrick BAUDRY directeur du site HÔTEL DIEU, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Marie Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Cécile LOMBARD, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie Pierre FEREC, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 au § A, B, C et H de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Madame Patricia CHOUVAEFF, attachée d'administration hospitalière, Madame Josiane LE TALLEC-KNOSP, cadre supérieur de laboratoire, pour les matières énoncées à l'article 1 au § A, B, C et H de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Madame Josiane LE TALLEC-KNOSP, cadre supérieur de laboratoire, pour les actes et décisions relevant de l'article 1 § A, alinéa 22 à 25 de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé pour l'ensemble des sites ;

En cas d'empêchement Brigitte SCHERB, directrice des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Caroline PICHON, directrice des soins, à signer dans les matières qui lui sont dévolues.

En cas d'empêchement de Monsieur Lionel CALENGE, directeur adjoint des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Danièle BOUDERLIQUE, attachée d'administration principale pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes énoncées au § A, G de l'arrêté n° 2011-0072 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Maya VILAYLECK, directrice adjointe chargée des affaires financières ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Elisabeth HAMON, attachée principale d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières (énoncées au § C) de l'arrêté n° 2011- 0072 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie VOGELEISEN, chargée de mission, à viser les documents nécessaires à la prise en charge des mineurs et aux actes administratifs nécessaires aux opérations entourant les décès ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe FIGLAREK intérimaire de Madame Stéphanie LAMBERMONT, directrice adjointe chargée des Achats et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur David DAYLIES, adjoint chargé de la logistique à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1, § C alinéas 1, 2 -pour partie-, 6 -pour partie-, 7 -pour partie-, et D et F -s'il y a lieu- de l'arrêté n° 2011- 0072 DG du 9 mai 2011 susvisé ;
- Madame Brigitte BERTOLINI et à Monsieur Thierry KHUN, adjoints des cadres hospitaliers à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier ;

- Monsieur François CHAST Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.
- Monsieur Hassan MORABET, responsable du magasin hôtelier de COCHIN-SAINT VINCENT DE PAUL, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés (Comptes 6022, 6025, 6028);
- Monsieur Hervé NOIRBUISSON, responsable du magasin hôtelier de l'HÔTEL DIEU à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés (Comptes 6022, 6025, 6028);
- Monsieur Claude THIOUX, responsable du magasin hôtelier de BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés (Comptes 6022, 6025, 6028);
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés (Compte 6023) et hors stock alimentaire (Comptes 6063 et 6062) pour COCHIN et l'Hôtel DIEU et à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER pour BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE ;
- Mesdames Sylvie ANNONIER, Jacqueline BESSE et Martine JOUBERT diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique (Compte 6071) de leurs sites respectifs ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrick BAUDRY, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Hélène FRIEDEL, attachée principale d'administration, à l'effet de signer dans le domaine des droits du patient ;

Dans le domaine des investissements relevant de la responsabilité de Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur responsable de la Direction des Travaux et des Services Techniques du groupe, et de Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du Département des Equipements du groupe, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CAMPAGNE, attachée d'administration responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Michel BIRESSI et Madame Sylvie POUJADE pour les affaires courantes sur le groupe ;

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène GILARDI, directrice du site COCHIN, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Lionel CALENGE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Hélène GILARDI a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN – SAINT VINCENT DE PAUL ;

En cas d'empêchement de Monsieur Gilbert FIESCHI, directeur du site BROCA – LA ROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Christophe FIGLAREK, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Gilbert FIESCHI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGIALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrick BAUDRY, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Patrick BAUDRY a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU ;

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011-0072 DG du 9 mai 2011 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer pour les différents sites du groupe en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites COCHIN - BROCA :

Administrateurs de garde en premier :

- Monsieur Patrick HOUSSEL, Directeur d'Hôpital;
- Madame Hélène GILARDI, Directrice d'Hôpital,
- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Cécile CASTAGNO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Marie Pierre FEREC, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Gilbert FIESCHI, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Stéphanie LAMBERMONT, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Brigitte SCHERB, Directrice de Soins Infirmiers.

Administrateurs de garde en second :

- Madame Danièle BOUDERLIQUE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Brigitte CAMPAGNE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- Madame Danielle GRES, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Madame Marguerite MANUELLAN : Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Caroline PICHON, Directrice de Soins Infirmiers ;
- Monsieur Nicolas PRUVOT, Directeur de Soins Infirmiers.

Site HÔTEL DIEU :

Administrateurs de garde :

- Monsieur Patrick BAUDRY, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Mathieu LE POITTEVIN, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Cécile LOMBARD, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Maya VILAYLECK, Directeur d'Hôpital.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2012-03 du 29 mars 2012 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier COCHIN - BROCA HÔTEL DIEU est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur du groupe hospitalier – Hôpitaux Universitaires Paris Centre - COCHIN – BROCA – HÔTEL DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 21 septembre 2012

Patrick HOUSSEL

Directeur
Des Hôpitaux Universitaires Paris Centre



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012264-0017

**signé par Directeur des Ressources Humaines
le 20 Septembre 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté n °ANPNM2012090001 portant
délégation de signature du directeur des
ressources humaines de l'Assistance Publique -
Hôpitaux de Paris



Arrêté n° ANPNM2012090001 portant délégation de signature du directeur des ressources humaines de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

Le directeur des ressources humaines de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la décision de la directrice générale n° 2011 - 0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2011 - 0054DG du 9 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0055DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature aux directeurs des services centraux,

Vu l'arrêté n° 2011 - 0059DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Alain BURDET, adjoint au directeur, à l'effet de signer, au nom du directeur des ressources humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la direction des ressources humaines.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jérôme SONTAG, chef du département de la gestion des personnels,
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, chef du département des effectifs, de la prévision et du contrôle de gestion
- Madame Pascale FINKELSTEIN, chef du département du développement professionnel,
- Monsieur Patrick LAMBERT, chef du département des cadres dirigeants,
- Madame Cécile CASTAGNO, chef du département santé au travail et politique sociale,
- Madame Delphine LUX, chef du département des relations sociales,
- Madame Françoise COMBRISSON, chef du département logement et gérance locative,
- Monsieur Daniel JANCOURT, chef de la mission transversale gestion des ressources humaines du siège et des pôles d'intérêt commun

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligés après intervention du conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement

relevant de l'application du code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme SONTAG :

- Madame Marie – Christine YRONDY, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Madame Marion MOTTE, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Mesdames Danielle PICHON-LELEU, attachée d'administration hospitalière, Lydie LUBACK, adjoint des cadres hospitaliers, et Monsieur François LE BLAYE LE ROUX, adjoint des cadres hospitaliers, sont habilités à signer les actes, pièces comptables et décisions ressortissant aux domaines de compétence du centre de services partagés,
- M. Jordan LEFEVRE, attaché d'administration hospitalière, est habilité à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la paie et des déclarations sociales,
- M. Jordan LEFEVRE, Mme Agnès LEGARCON et Madame Marie-Claire MANGUE, attachés d'administration hospitalière, sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières ainsi que les contrats de travail relevant du domaine de compétence du bureau des contractuels
- Madame Agnès LEGARCON, attachée d'administration hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence du secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme,
- Madame Nelly CHENEAUX, adjoint des cadres hospitaliers, Monsieur Jérôme HUBIN, directeur d'hôpital, et Monsieur Michel LE DAIN, attaché d'administration hospitalière, sont habilités à signer les actes relevant de la gestion des allocations d'aide au retour à l'emploi du personnel non médical.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame FINKELSTEIN, Madame Anne Claude DAUTEL, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise COMBRISSE, Monsieur Christophe RAMASSAMY, ingénieur chef du service travaux – gérance, et Madame Claude ABATI, chargée de mission, sont habilités à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

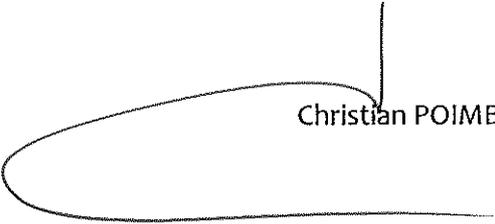
ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUE, Madame Michèle PAULY, chef de service, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 6: Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du code de la santé publique.

ARTICLE 7: L'arrêté directorial n° 2012093-0014 du 2 avril 2012 portant délégation de signature est abrogé.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 20 SEP. 2012


Christian POIMBOEUF



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Autres signataires
le 15 Mai 2012**

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Délégation à la Direction des Affaires Juridiques, des Usagers, de la Qualité, de la Communication et de la CHT particulière à la Direction de la Qualité et de la Gestion des Risques



Centre hospitalier Sainte-Anne

Délégation de signature - Délégation à la Direction des Affaires Juridiques, des Usagers, de la Qualité, de la Communication et de la CHT – Délégation particulière à la Direction de la Qualité et de la Gestion des risques

Le directeur du centre hospitalier Sainte-Anne,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R 6143-38

Décide :

Article 1. - Une délégation permanente est donnée à Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice adjointe chargée des Affaires Juridiques, des Usagers, de la Qualité, de la Communication et de la CHT à l'effet de signer au nom du directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction,
- Bordereaux, mandats et attestations de services faits.

Article 2 - Une délégation permanente est donnée à Madame Virginie MONNOT, Ingénieur Qualité chargée de la Direction de la Qualité et de la Gestion des Risques, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de sa direction ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie MONNOT, délégation est donnée à Madame Aude VANDROMME, Ingénieur Qualité à la Direction de la Qualité et de la Gestion des Risques, à l'effet de signer au nom du directeur les pièces mentionnées à l'article 2 de la présente délégation.

Article 4. - La présente délégation prend effet au 15 mai 2012 et remplace la délégation en date du 1 décembre 2009 (Délégation Pôle Finances et Evaluation).

Article 5. - La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du conseil de surveillance, Monsieur le Délégué territorial de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Monsieur le Trésorier Principal, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6. - La présente délégation fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île de France, Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 15 mai 2012,

Jean-Luc CHASSANIOL

Nathalie ALAMOWITCH

Virginie MONNOT

Aude VANDROMME



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012272-0003

**signé par Préfet de police
le 28 Septembre 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-00875 accordant délégation de
la signature préfectorale au sein de la direction
des ressources humaines



Arrêté n° 2012-00875
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la Préfecture de Police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-17723 du 22 juillet 2004 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 30 août 2011 par lequel M. Jean-Michel MOUGARD, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010, par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Vu le décret du 11 juillet 2011 par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration,

Arrête

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MOUGARD, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables à l'exception de ceux relatifs à :

- la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique,
- la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, de l'inspecteur général du service technique d'inspection des installations classées, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle médical de la Préfecture de Police, du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique,
- la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe,
- les propositions de sanction adressées à l'administration centrale et les décisions de sanction.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est exercée par M. Jean-Louis WIART, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Géraud d'HUMIÈRES, administrateur civil hors classe, sous-directeur des personnels,
- Mme Marie-Paule FOURNIER, administratrice civile hors classe, sous-directrice de l'action sociale,
- Mme Claudine TSIKLITIRAS-CARON, administratrice civile hors classe, chef du service de la formation ;
- M. Fabrice TROUVÉ, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation, des moyens et de la logistique.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Christian FEUILLET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, coordonnateur fonctionnel du service de santé, chargé des fonctions administratives et de soutien logistique,
- M. Claude DUFOUR, médecin chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle,
- M. Laurent SUIRE, médecin chef adjoint, directement placé sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud d'HUMIÈRES, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anne BADONNEL, administratrice civile, chef du service de gestion des personnels de la police nationale,
- Mme Isabelle MÉRIGNANT, administratrice civile hors classe, chef du service de gestion des personnels de l'administration générale,
- Mme Marion JOFFRE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du recrutement,
- M. Julien THEVENET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la mission de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule FOURNIER, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Salima EBURDY, sous-préfète en position de détachement, adjointe à la sous-directrice de l'action sociale et chef du service des politiques sociales,
- M. Jean-Yves HAZOUMÉ, sous-préfet en position de détachement, adjoint à la sous-directrice de l'action sociale et chef du service des institutions sociales paritaires.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine TSIKLITIRAS-CARON, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-François DUVAL, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du département de la formation des personnels de l'administration générale,
- Mme Fanny SERVIN, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du département de la formation des personnels de l'administration générale.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BADONNEL, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jérémy WYATT, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières et du dialogue social, Mme Bernadette GLATIGNY, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et Mme Patricia BOURDON, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la mission d'appui budgétaire, directement placés sous l'autorité de Mme Anne BADONNEL,

- M. Thierry LAMBRON, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Nathalie RAFFIS, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et M. Vincent TERZI, capitaine de la police nationale, adjoints au chef du bureau de la gestion des carrières et du dialogue social, directement placés sous l'autorité de M. Jérémy WYATT, Mme Anne-Laure POUMALIOU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du pôle du dialogue social au bureau de la gestion des carrières et du dialogue social.

- Mme Laurence SIMON-GERNEZ et Mme Audrey CAVALIER, attachées d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointes au chef du bureau des rémunérations et des pensions, directement placées sous l'autorité de Mme Bernadette GLATIGNY.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MÉRIGNANT, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Karim KERZAZI, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires.

- Mme Muriel ALIVAUD, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions,

- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau,

- Mme Solange MARTIN, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques et spécialisés et des agents de surveillance de Paris.

Article 10

En cas d'absence de Mme Marion JOFFRE, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du recrutement.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Salima EBURDY, la délégation qui lui est consentie à l'article 6 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Christophe CAROL, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du logement,

- Mme Sylvie CARRIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du logement,

- M. Sébastien TRUET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'accompagnement social,

- Mme Marie-Thérèse DESGRANGES, cadre de santé, directrice de crèche, chef de la structure d'accueil de la petite enfance,

- M. Oudi SERVA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la restauration sociale.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HAZOUMÉ, la délégation qui lui est consentie à l'article 6 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de service, chef du bureau des activités sociales et culturelles,
- Mme Anne-Laure FORET, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la solidarité financière et de l'économie sociale, au service des institutions sociales paritaires.

Article 13

En cas d'absence de M. Karim KERZAZI, la délégation qui lui est consentie à l'article 9 est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par M. Francis GARCIA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires.

Article 14

En cas d'absence de Mme Muriel ALIVAUD, la délégation qui lui est consentie à l'article 9 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Françoise DOLÉAC, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Marie-Josée ERIOLA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsables chacun d'une section « rémunérations »,
- Mme Muriel PIGAULT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la section des affaires générales et budgétaires, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits, relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial.

Article 15

En cas d'absence de Mme Marie-France BOUSCAILLOU, la délégation qui lui est consentie à l'article 9 est exercée par Mme Fata NIANGADO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour signer les états de service.

Article 16

En cas d'absence de Mme Solange MARTIN, la délégation qui lui est consentie à l'article 9 est exercée par Mme Michèle DESPREAUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et Mme Marie-Christine SOUBRAT, secrétaire administratif de classe normale, pour signer les états de service.

Article 17

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, des préfectures des Hauts-de-

Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **28 SEP. 2012**



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012275-0002

**signé par Préfet de police
le 01 Octobre 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-00893 accordant délégation de
la signature préfectorale au sein du cabinet du
préfet de police

Arrêté n° 2012-00893
accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'Ecole nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 30 mars 2012 par lequel M. Nicolas LERNER, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet hors classe, chef de cabinet du préfet de police, est nommé directeur adjoint du cabinet du préfet de police (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 26 avril 2012 par lequel M. Frédéric ROSE, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet hors cadre, est nommé chef de cabinet du préfet de police ;

Arrête :

Art. 1er. - Délégation permanente est donnée à M. Nicolas LERNER, directeur adjoint du cabinet, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au préfet de police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LERNER, directeur adjoint du cabinet, M. Frédéric ROSE, chef de cabinet, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1er du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du préfet de police.

.../...

Art. 3. - Le directeur adjoint du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris, et fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **01 OCT. 2012**



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012275-0003

**signé par Préfet de police
le 01 Octobre 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-00894 accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence

Arrêté n° 2012-00894
accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence

Le préfet de police,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° de son article 77 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'Ecole nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 30 mars 2012 par lequel M. Nicolas LERNER, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet hors classe, chef de cabinet du préfet de police, est nommé directeur adjoint du cabinet du préfet de police (classe fonctionnelle II) ;

Sur proposition du directeur adjoint du cabinet ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LERNER, directeur adjoint du cabinet du préfet de police, délégation est donnée aux conseillers techniques dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Laure CONDOMINES, commissaire de police ;
- M. Philippe DALBAVIE, agent contractuel ;
- M. Jérôme FOUCAUD, contrôleur général de la police nationale ;
- M. David LEROOY, commissaire de police ;
- M. Antoine SALMON, commissaire de police.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller technique qui assure le service de permanence, délégation est donnée aux officiers de police dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Patricia CHADRY, commandant de police ;
- M. Dominique CHALUMEAU, commandant de police ;
- Mme Catherine DELMEIRE, commandant de police à l'échelon fonctionnel ;
- Mme Bérangère GOUPIL-MOUCHEL, capitaine de police ;
- M. Julien LECOQ, capitaine de police ;
- Mme Marie Christine ROBIN, commandant de police à l'échelon fonctionnel.

.../...

Art. 3. - Le directeur adjoint du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris, et fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **01 OCT. 2012**



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Autre

**signé par Directeur, chargé de la direction spécialisée des finances publiques pour l' Assistance
publique - Hôpitaux de Paris
le 01 Octobre 2012**

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Délégation de pouvoirs n °9-2012 du 1er
octobre 2012



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
3 avenue Victoria
75004 PARIS

**DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS**

DELEGATION DE POUVOIRS N° 9 - 2012 du 1er octobre 2012

L' Administrateur Général des Finances Publiques

Décide

Article 1

Article 1 - A - Délégations générales

1) Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

Mme Sylvie FROMONTEIL	Administratrice des Finances Publiques Fondé de pouvoir	Direction
M. Eric NEXON	Administrateur des Finances Publiques adjoint Chargé de mission spéciale, Chef du Département comptabilité, du Pôle "dépense", de la Mission Maîtrise des Risques et de la Mission PGI	Direction

2) Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, notamment celui de signer les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 25.000 euros et du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 150.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de la part de Mme FROMONTEIL et de M.NEXON, sans toutefois que le non empêchement soit opposable aux tiers :

Mme Cécile VANDAMME	Administratrice des Finances Publiques adjointe Chef du service facturier	Service Facturier
Mme Laurence GODEFROY	Inspectrice principale des Finances Publiques, Auditrice	Audit
Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale	Fondé de pouvoir - Assistant
Mme Nicole MARTINEZ	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Dépense
M. Olivier LACZNY	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Recouvrement sur Organismes et Divers
Mme Corinne PASCAL	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Ressources Humaines et Moyens
M. Raphaël SARRAZIN	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Adjoint au chef du Département	Département Comptabilité
Mme Eliane WOLF	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Recouvrement sur Particuliers

Article 1 – A bis - Délégation particulière

Reçoit le pouvoir de signer tous les actes intéressant les affaires du Pôle Dépense, à l'exception du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 150.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de la part de Mme MARTINEZ, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

M. Philippe JASPIERRE	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Chargé de mission	Pôle Dépense
-----------------------	--	--------------

Article 1 - A ter – Délégations spéciales

1) En l'absence de Laurence GODEFROY, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations relatives aux activités du pôle d'audit :

Mme Claire BASLE	Inspectrice des finances publiques	Pôle Audit
------------------	------------------------------------	------------

2) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de pôle, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations d'usage courant dans les limites de son service :

Mme Marion GRATIUS	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources Humaines et Moyens /Ressources Humaines
--------------------	---	---

3) Reçoit délégation pour signer les bons de commande d'un montant maximum de 15.000 euros à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

Mme Corinne PASCAL	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle	Pôle Ressources Humaines et Moyens
--------------------	---	------------------------------------

3bis) Reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envois, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources Humaines et Moyens / Moyens
-------------------	---	---

4) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement (y compris ceux payables dans divers départements et par les payeurs auprès des ambassades de France et à l'étranger, ou par l'administrateur général des finances publiques pour l'étranger) :

Mme Anne Sophie LECOMTE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
Mme Eloïse LOUVET	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Remboursement des excédents

5) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement et les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 8.000 euros :

Mme Anne MERVAUX	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation
Mme Béatrice LARGILLIERE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Centres de long séjour

M. Briand NGUYEN	Inspecteur des finances publiques	Direction / Expertise juridique
Mme Leila DRIS	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes et Divers / "Recettes Diverses"
M. David COIGNOUX	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes et Divers / Tiers Payeurs
M. Renaud KOINTZ	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes et Divers / Collectivités Etranger
M. François CANO	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux

6) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement :

M. Stéphane MELQUIOND	Inspecteur des finances publiques	Mission Maîtrise des Risques / Contrôle de gestion
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission Maîtrise des Risques
Mme Christelle LORGNIER-HUMEZ	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des Risques
Mme Sabrina SEUBILLE COINTE	Inspectrice des finances publiques	Formation – Communication - Conduite du changement
Mme Karyne MOREAU	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Régies
Mme Catherine HATESSE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépenses Règlement
Mme Laure GIRARDIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
Mme Sylvie TSIANG	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Comptabilité Etat

Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Ressources Humaines et Moyens / Moyens
Mme Catherine BARRE	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Département Comptabilité / Encaissement Chèques

7) Sous réserve des dispositions de l'article 2, reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 2.000 euros et des rejets de paiement des traitements et salaires, sauf à avoir recueilli préalablement mon accord ou celui d'un de mes mandataires visés à l'article 1-A :

M. Vincent LE DOEUFF	Inspecteur des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépense Visa Personnel
----------------------	--	---------------------------------------

8) Reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 20.000 euros :

Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Pôle Dépense / Dépense Visa
--------------------	---	-----------------------------

8 bis) En cas d'absence de Mme Jannoty, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 20.000 euros :

M. Harvey WIERNIK	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission	Pôle Dépense / Dépense Visa
-------------------	--	-----------------------------

9) Reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite des missions qui lui sont confiées :

M. Samuel PELLISSIER	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission	Département Comptabilité
----------------------	--	--------------------------

10) En cas d'absence de M. Eric NEXON, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage dans la limite de leurs missions respectives :

M. Blondel NGUE	Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des finances publiques chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des finances publiques chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mme Catherine FIAND-DELHOUME	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
Mme Géraldine SUSINI	Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. William RAPILLARD	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. Vincent LEDROIT	Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. Robert THIRIET	Contrôleur des finances publiques Chargé de mission	Mission PGI

11) Les huissiers des Finances Publiques dont les noms suivent, hors leur fonction de poursuite, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement relatifs à des dettes inférieures à 1.500 euros, dans le cadre des procédures qu'ils conduisent :

Mme Alice LAFAYE	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Aurore REIGNIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Aurélia GIULIANI	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Catherine LINTINGRE	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
Mme Peggy ROUQUIER	Huissière des Finances Publiques	Huissiers
M. Daniel VERRIER	Huissier des Finances Publiques	Huissiers
M. Karim BOUCHEBEL	Huissier des Finances Publiques	Huissiers
M. Eric HAMON	Huissier des Finances Publiques	Huissiers

12) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi et les courriers relatifs aux transferts entre comptes, les courriers relatifs aux propositions de placement et aux placements réalisés :

M. Vincent RICHARD	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Comptabilité Etat
--------------------	--	------------------------

13) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs et notamment les déclarations de créance au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

Mme Nicole HAMON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation
Mme Emmanuelle CAPEAU	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation
M. SATTIANARAYANANE	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef du secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux
M. Jean-Louis BIZIEN	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle de recouvrement sur Particuliers / Centres de long séjour
M. David TOLASSY	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle de recouvrement sur Particuliers / Centres de long séjour
Mme Catherine CHASSAGNARD	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux
Mme Annie MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes et Divers / Recettes Diverses
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur Organismes et Divers / Collectivités-Etranger
M. Frédéric TREYT	Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes et Divers / Tiers Payeurs
Mme Sophie COMBEL-BENABDELLAZIZ	Contrôleur des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Pôle Recouvrement sur Organismes et Divers / Recettes Diverses

14) Reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs :

M. Thierry MARS	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Ressources Humaines et Moyens / Ressources Humaines
Mme Françoise MAILLARD	Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur	Pôle Ressources Humaines et Moyens / Ressources Humaines

Mme Christine GRENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de Mme MAILLARD	Pôle Ressources Humaines et Moyens / Ressources Humaines
M. Steve KROMWELL	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense Visa
M. Fabrice NOCQUE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint au chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense Visa
M. Stéphane MADEC	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
M. Pierre PAYNO	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Encaissement Virements
M. Armand BOUTON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité/ Encaissement Chèques
M. Dominique DELAHAYE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense Visa Personnel / Cellule Contrôle de la Paie
M. Joachim PLISSON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de M. DELAHAYE	Pôle Dépense / Dépense Visa Personnel / Cellule Contrôle de la Paie
Mme Karine GENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense Visa Personnel / Cellule Oppositions sur salaires
M. Christophe PHILIPPE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle Dépense / Dépense Règlement

15) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les demandes de renseignements pour les excédents de versements, les bordereaux d'envoi, internes et externes, les demandes de mandatement à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris :

M. Bruno BRIEUX	Contrôleur Principal des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière
Mme Catherine DEPLUS	Contrôleur principal des Finances Publiques	Département Comptabilité / Remboursement des excédents
M. Fred GALIM	Contrôleur principal des Finances Publiques	Département Comptabilité / Remboursement des excédents

16) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leur secteur respectif :

M. Fabrice GOUTEREDONDE	Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Département Comptabilité / "Régies"
----------------------------	--	--

17) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les bordereaux d'envoi, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

M. Julien BOURGUIGNON	Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur	Pôle Ressources Humaines et Moyens
M. Patrick HIERRO	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Ressources Humaines et Moyens

18) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 2.000 euros :

Mme Viviane DORMIOLA	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation
M. Christophe HELQUE	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle Recouvrement sur Particuliers / Médiation

19) Reçoivent délégation pour habiliter les personnels de la Direction Spécialisée à l'utilisation des logiciels SAP et HR Access :

Mme Christelle LORGNIER- HUMEZ	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des Risques
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des Risques
M. Stéphane MELQUIOND	Inspecteur des finances publiques	Mission de maîtrise des Risques / Contrôle de gestion

20) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse :

M. Laurent BURSZTYN	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier
---------------------	--	-------------------------------

M. Vincent RICHARD	Contrôleur des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
Mme Alexandra GERNEZ	Agent d'administration des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
M. Jean-Christophe GAIQUI	Contrôleur des finances publiques	Comptabilité Etat Caissier remplaçant
Mme Martine BUISSON	Contrôleur des finances publiques	Tiers Payeurs Caissier remplaçant
M. Charles PIEROTTI	Agent d'administration des finances publiques	Ressources Humaines Caissier remplaçant

Article 2

Les pouvoirs délégués dans le cadre de l'utilisation des logiciels de gestion relèvent de décisions distinctes de la présente, prises au titre des dispositifs d'habilitation relatifs aux différents systèmes automatisés de gestion.

Article 3

La mention « en cas d'absence ou d'empêchement » figurant dans différents articles de la présente délégation est une mesure strictement interne, non opposable aux tiers.

Article 4

La présente délégation prend effet au 1^{er} octobre 2012 et annule toutes celles qui ont été précédemment consenties.



Christian THALAMY